

Le Conseil d'administration de Radio France approuve un budget 2021 à l'équilibre

Le Conseil d'administration de Radio France, réuni vendredi 18 décembre 2020 sous la présidence de Sibyle Veil, a adopté un budget de l'entreprise à l'équilibre pour 2021.

Radio France a construit un budget 2021 en ligne avec sa trajectoire financière à la baisse. En 2021, la contribution à l'audiovisuel public (CAP) de fonctionnement est en baisse de 8 M€ (569 M€) sur une réduction totale de 20 M€ de ses ressources publiques à l'horizon 2022. La CAP d'investissement est stable (10 M€).

Le budget 2021 de Radio France s'inscrit également dans le contexte économique fortement dégradé par la crise sanitaire. Il affiche ainsi des recettes commerciales – hors partenariats- en baisse, à 63,9M€, en raison des effets de la crise notamment sur les recettes publicitaires, la billetterie des concerts et les autres activités de diversification développées par Radio France, et prenant en compte l'aide Covid de 15M€ octroyée dans le cadre du plan de relance Covid-19.

Enfin, le budget 2021 permet, malgré les contraintes économiques, la poursuite du déploiement du projet stratégique de Radio France en finançant les projets de développement nécessaires pour conforter sa position de leader de la radio comme de l'audio et du podcast.

Ainsi, le budget 2021 soutiendra la mise en œuvre des priorités stratégiques de l'entreprise en intégrant :

- **Le maintien des moyens dédiés aux activités de production radiophonique** pour affirmer la force du modèle de production interne de Radio France, l'excellence de son offre éditoriale, en phase avec les attentes de la société, et ses missions d'accompagnement des Français sur tous les territoires, comme les antennes de Radio France l'ont prouvé pendant la crise sanitaire.
- **L'augmentation des moyens dédiés à sa stratégie numérique** pour poursuivre la forte accélération numérique en cours et l'adaptation de l'offre numérique de Radio France aux nouveaux usages pour toucher un public toujours plus large et plus divers, notamment chez les jeunes. Radio France a prévu d'investir 11 M€ dans ses projets numériques, avec le renforcement de son environnement numérique de manière générale, le développement des nouvelles fonctionnalités de l'application Radio France en particulier, mais aussi le développement de l'offre de podcasts natifs.
- **Radio France consacrera des moyens aux évolutions organisationnelles et sociales de l'entreprise**, avec un budget important consacré à la formation professionnelle (5,4M€) et à l'accompagnement de l'évolution des compétences et des parcours professionnels de ses salariés dans le cadre de la transformation de l'entreprise, le développement d'une démarche d'accompagnement des pratiques managériales ou la poursuite des actions engagées en 2020 en faveur de l'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT).

Pour mener à bien ces priorités stratégiques dans le respect de l'équilibre financier et en prenant en compte un environnement fortement dégradé, Radio France a construit son budget en tenant compte des éléments suivants :

- **La maîtrise de la masse salariale** qui représente près de 60% des charges d'exploitation, à 400M€. L'année 2021 est la 1ère année de mise en œuvre de l'accord Emploi 2022 intégrant des départs volontaires ainsi que la création de postes sur des compétences numériques et techniques et l'intégration en CDI de salariés en CDD-U et CDD actuellement
- **Une politique d'investissement stable, pour servir les priorités stratégiques de l'entreprise.** Notamment, outre la poursuite du chantier de réhabilitation, Radio France consacrera 23,2M€ à la modernisation des outils de production (studios d'enregistrement des antennes, cabines de production et de post-production, infrastructures, production à distance, etc.) et de ses systèmes d'information.

Daniel SALTSMAN
daniel.saltsman@radiofrance.com
01.56.40.18.62 - 06.33.39.94.42

Peggy DREYER
peggy.dreyer@radiofrance.com
01.56.40.16.15 - 06.18.76.34.17

radiofrance.com



[Cliquez ici pour exercer votre droit de retrait](#)
[Cliquez ici pour exercer votre droit de portabilité](#)
[Cliquez ici pour exercer votre droit de rectification](#)